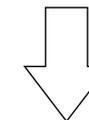


Annexe à la convention financière

année scolaire 2023/2024

CLASSES	CONTRIBUTION FAMILIALE	FICHIERS + FOURNITURES	ACTIVITES SPECIFIQUES + FORFAIT SORTIES	TOTAL A REGLER	RESTAURANT	TOTAL SI RESTAURANT	TRANSPORT
	A	B	C	A+B+C	D	A+B+C+D	
3ème	1 360,00 €	80,00 €	180,00 €	1 620,00 €	1 040,00 €	2 660,00 €	A compter de septembre 2020 le service des transports scolaires est géré par Ile de France Mobilités
4ème	1 360,00 €	80,00 €	100,00 €	1 540,00 €	1 040,00 €	2 580,00 €	
5ème	1 360,00 €	80,00 €	100,00 €	1 540,00 €	1 040,00 €	2 580,00 €	
6ème	1 360,00 €	90,00 €	180,00 €	1 630,00 €	1 040,00 €	2 670,00 €	
CM2	1 295,00 €	110,00 €	200,00 €	1 605,00 €	1 040,00 €	2 645,00 €	
CM1	1 295,00 €	110,00 €	200,00 €	1 605,00 €	1 040,00 €	2 645,00 €	
CE2	1 295,00 €	110,00 €	200,00 €	1 605,00 €	1 040,00 €	2 645,00 €	
CE1	1 295,00 €	110,00 €	200,00 €	1 605,00 €	1 040,00 €	2 645,00 €	
CP	1 295,00 €	110,00 €	200,00 €	1 605,00 €	1 040,00 €	2 645,00 €	
Maternelles	1 170,00 €	80,00 €	150,00 €	1 400,00 €	985,00 €	2 385,00 €	



Les livres scolaires sont prêtés par l'établissement. En cas de perte ou de détérioration un coût forfaitaire de 28 euros sera prélevé à la famille par l'établissement.

**carte scolaire perdue : 16 €
carnet de bord perdu : 20 €**

Pour les familles qui en font la demande une réduction sur la contribution des familles (colonne A) pourra être accordée : 10% sur le 3ème enfant, 20% sur le 4ème enfant, 30% sur le 5ème enfant.

Les voyages scolaires feront l'objet d'une facturation supplémentaire et spécifique.

Frais d'inscription : 300 euros

Frais de réinscription : 70 euros



AUTRES SERVICES PROPOSES AUX FAMILLES	
Repas occasionnel	10 repas 75€
Etudes surveillées collège pour l'année	440,00 €
Etudes dirigées primaire pour l'année	620,00 €
Garderie matin	460,00 €
Garderie soir	500,00 €
Garderie matin et soir	700,00 €
Garderie occasionnelle /étude occasionnelle	10 tickets 60 €

Les prélèvements et règlements mensuels sont à effectuer

le 5 de chaque mois du 5 octobre 2023 au 5 juin 2024.

Si vous effectuez vos versements par chèque ou carte bancaire, le premier versement mensuel devra être réalisé le 5 septembre.

Les tarifs de la contribution des familles incluent tous les frais, cotisations et participations aux associations et/ou organismes :

A savoir :

UROGEC (Union Régionale des Organismes de Gestion des Etablissements d'enseignement Catholique)

ASELY (Association de Solidarité de l'Enseignement Libre en Yvelines)

ODECY (Organisme de gestion de la direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique des Yvelines)

OGEC Sainte-Anne (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE Assurance scolaire

UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)

APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) la cotisation facultative familiale de 28 € sera rajoutée sur votre facture annuelle